



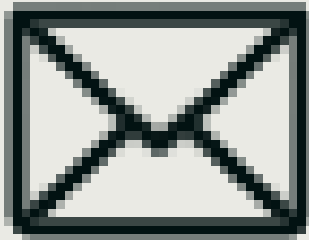
ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Zoom
sur

EESPIG : un gage de qualité pour les étudiants qui choisissent l'ICP

Sous contrat avec l'Etat, l'ICP est un Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG) concourant aux missions de service public.



Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts



FESIC

COMMUNIQUÉ À LA UNE 150 ANS DE L'ICP

Un modèle reconnu pour des formations de qualité

La qualification EESPIG, créée en 2013, est uniquement **attribuée à des établissements d'enseignement supérieur privés à but non lucratif, concourant aux missions de service public**. 64 établissements sont reconnus EESPIG, dont l'Institut Catholique de Paris.

Pour obtenir ce **label délivré par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**, les établissements présentent leur offre de formation et les éléments mis en œuvre pour contribuer aux missions de service public de l'enseignement supérieur. L'ICP consacre par exemple l'ensemble de ses ressources à la formation et à la recherche. Tous ses cursus sont également contrôlés et certifiés par l'Etat.

Cette qualification EESPIG est donc une référence destinée à rassurer et à **aiguiller lycéens et étudiants dans leurs choix d'orientation** vers les études supérieures.

Une politique sociale forte

La politique sociale déployée par les établissements labellisés EESPIG fait également l'objet d'une attention particulière de la part de l'Etat. L'ICP déploie depuis plusieurs années des actions pour favoriser l'accès du plus grand nombre aux savoirs. Les frais d'inscription sont ainsi modulés en fonction des revenus du foyer. Les boursiers du CROUS bénéficient d'une réduction supplémentaire. Des bourses de solidarité, d'excellence ou dédiées à la mobilité internationale sont également proposées. S'y ajoute un fonds d'aide exceptionnelle pour répondre à des situations d'urgence.

L'ICP expérimente des pratiques innovantes d'inclusion académique et sociale auprès de jeunes lycéens sur ses campus parisien, rémois et rouennais. L'objectif est de **lever l'autocensure vers les études universitaires et d'apporter un soutien financier**, via des bourses d'études, aux étudiants les plus motivés.

Le saviez-vous ?

Sous contrat avec l'État, l'ICP est une association loi 1901 à but non lucratif concourant aux missions de service public. A ce titre, l'ICP réinvestit les frais de scolarité dans l'amélioration des enseignements et des campus, au service des étudiants.

Publié le 19 mars 2025 – Mis à jour le 31 mars 2026

A lire aussi

À LA
UNE

150 ANS DE
L'ICP

COMMUNIQUÉ

Tous les tags